



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 47842

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge M. le ministre de la défense sur l'équipement des fantassins. Avec la mise en œuvre du système Felin sur plusieurs théâtres d'opération, la capacité des fantassins à supporter des charges de plus en plus lourdes est devenue une problématique majeure. Le poids des systèmes, notamment des batteries destinées à fournir l'énergie des systèmes, peut constituer une gêne dans les mouvements et engagements. Aussi, il lui demande de préciser les études en cours au sein du ministère de la défense autour de l'allègement du combattant débarqué.

Texte de la réponse

Avant la livraison à l'armée de terre du système d'armes FELIN, les militaires engagés sur des théâtres de haute intensité portaient une charge d'environ 40 kg en raison de l'utilisation systématique au combat d'un gilet de protection balistique. La mise en service du système FELIN a eu pour conséquence d'accroître de 4 à 5 kg la charge portée par les fantassins, en contrepartie d'une amélioration significative de leurs performances opérationnelles en termes de combat, d'observation et de communication, hissant le combattant français au plus haut niveau mondial. De plus, pensé dans sa globalité et non comme la somme de plusieurs équipements, le système FELIN préserve le potentiel en énergie du combattant débarqué en optimisant sa consommation en batteries. Les premiers retours d'expérience ont mis en évidence la nécessité d'améliorer la mobilité du combattant débarqué en recherchant un allègement de son équipement, ainsi qu'une meilleure modularité des sous-systèmes de FELIN. Face à l'effet d'engoncement constaté, lié à l'exigence de protection, il est notamment apparu indispensable de favoriser la ventilation du soldat intervenant dans des pays à climat chaud et de rendre plus aisée la gestuelle du tir. En conséquence, il a été procédé à une diminution intrinsèque de la masse du système FELIN en fusionnant le gilet électronique et le gilet de protection balistique en une seule structure de portage. Le combattant pourra en outre utiliser le sous-système « agression-observation » (armement, lunette) indépendamment du sous-système « communication » (radio). A ce jour, il est prévu de livrer en 2015 cette nouvelle version de FELIN (baptisée V1.3) aux quatre régiments d'infanterie de l'armée de terre non encore pourvus de ce système d'armes et d'équiper progressivement les autres formations dans le cadre du renouvellement de leurs effets d'habillement. Enfin, il est précisé que des études relatives à l'emploi d'une pile à combustible sont actuellement menées par la direction générale de l'armement en vue d'augmenter l'autonomie énergétique du combattant et de réduire la charge d'emport.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47842

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 580

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2825